



Extrait du registre

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 064-216401471-20260302-02032026-DE

SLO

Du Conseil Municipal

Séance du 02 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Convocation adressée le 26/02/2026
Affichée le 26/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de mars à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Jorge RAMIREZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Vanessa BEAU (procuration à Marie DASSÉ), Carole DAVID (procuration à Sylvie DUBREUIL ELISSALDE), Pierre OLÇOMENDY (procuration à Alain ÇUBURU), Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY (procuration à S. SIBERCHICOT), Véronique SANCHEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Eric HIRIART-URRUTY

DCM 04 : Electrification rurale – Programme FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2025. Affaire n°25EX086

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 août 2025 le Conseil Municipal avait approuvé le projet et le financement de la part communale pour l'extension économique - PC 064 147 2500001 DESPRES Julien :

- | | |
|---|------------|
| • Participation de la commune aux travaux à financer sur (fonds libres) | 5 092.25 € |
| • Participation de la commune aux frais de gestion (fonds libres) | 1 351.16 € |

La prise en charge de ces travaux par la commune étant récupérable auprès de l'intéressé, il propose au Conseil Municipal de compléter la délibération du 27 août 2025 en ces termes :

- La Commune récupèrera auprès de M. DESPRES Julien, la somme de 6 443.41 € correspondant au montant des travaux et des frais de gestion qui ont été réglés par la Commune.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de compléter la délibération du 27 août 2025 dans les termes proposés par M. le Maire, l'engagement de prise en charge de ces frais étant annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU

TERRITOIRE D'ENERGIE
PYRENEES-ATLANTIQUES

4, rue Jean Zay - 64000.PAU

ENGAGEMENT

Chargé d'affaires : Mathilde N'HAUX
Affaire n° : 25EX086

Je soussigné(e), DESPRES Julien

demeurant 465 CHEMIN SAÏHARITZIA, 64240 BRISCOUS

**** RECONNAIS** bénéficiaire d'une SUBVENTION du TE64, pour les travaux d'alimentation en énergie électrique du projet suivant :

- Extension Economique PC 064 147 2500001 DESPRES Julien
- situé sur le territoire de la Commune de BRISCOUS
- et ce au titre d'un programme "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2025"

**** M'ENGAGE**, à verser dans la Caisse du Receveur Municipal de la Commune de BRISCOUS, les fonds nécessaires au financement de la dépense restant à ma charge, soit la somme de : 6 443,44 €.

**** M'ENGAGE**, à utiliser ce bâtiment, strictement aux fins pour lesquelles cette SUBVENTION m'est accordée et ce, pendant une durée de DIX ans (10 ans) à compter de la date du branchement qui sera effectué par ENEDIS.

**** M'ENGAGE**, à faire procéder à ce BRANCHEMENT par ENEDIS, dès l'achèvement des travaux de construction de la ligne électrique.

**** RECONNAIS** être informé de l'OBLIGATION qui pourra m'être faite en cas de non respect de cet engagement, de rembourser INTEGRALEMENT le montant de la subvention qui m'aura été allouée par le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques.

Fait à BRISCOUS

,le 26/02/2026

signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

Lu et approuvé,

